

Vous désirez nous charger de recouvrer moins de 6 mois d'arriérés sur votre pension alimentaire, soit de la mise en place d'un paiement direct, assurez-vous que votre dossier est complet ; en effet, vous devez nous confier les pièces suivantes :

1. La copie exécutoire de la (ou des) décision(s) à exécuter (pas de photocopie ou de copie conforme) et sa signification.
2. Une attestation sur l'honneur reprenant le solde des sommes dues.

Vous devez aussi nous fournir les renseignements suivants : *(N.B. les dossiers incomplets seront systématiquement refusés.)*

1. Votre état civil complet et vos coordonnées.

Nom, prénom		
Date et lieu de naissance		
Numéro de téléphone		Mail :
Adresse complète		

2. L'état civil complet du débiteur ainsi que les coordonnées de son employeur.

Nom, prénom		
Date et lieu de naissance		
Adresse		
Nom et adresse de l'employeur		
Coordonnées bancaires		

3. Un décompte précis des sommes dues sur le modèle ci-après :

Mois (6 derniers)		
1		
2		
3		
4		
5		
6		
Sous-Total		
Total restant dû		

4. Un **RIB de votre compte bancaire** à communiquer au tiers saisi, pour vous faire payer par virement.

Fait à : Le

Certifié conforme et sincère.